

ARRÊTÉ n°
PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE
SCRUTIN DU

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
Vu les arrêtés électoraux N° _____ et N° _____ du _____ ;
Vu l'arrêté _____ portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le _____ ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du _____, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Bureau de vote 1

Salle du scrutin : DEM 402

Président.e de bureau de vote :

Fadila TAIBI

Assesseur 1 : Léa Durand-Devillers

Assesseur 2 : Florence Collet-Priolet

Bureau de vote 2 :

Salle du scrutin : _____

Président.e de bureau de vote :

Assesseur 1 : _____

Assesseur 2 : _____

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 02/04/2026 Pour

la Présidente, Le Directeur

